

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 63PR0161 (4379) – profil : Capteurs électroniques communicants d'information ou d'énergie : conception et mise à niveau, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Stéphane HOLE, Professeur des universités (Président)

Jean-Marc FRIGERIO, Professeur des universités

Bertrand GRANADO, Professeur des universités

Florence OSSART, Professeur des universités

Hélène ROUSSEL, Professeur des universités

Membres externes

Philippe BENECH, Professeur des universités

François DANNEVILLE, Professeur des universités

Valérie MADRANGEAS, Professeur des universités

Cristell MANEUX, Professeur des universités

Fabien MIEYEVILLE, Professeur des universités

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ
Jacques MALENFANT